

Informations

MAIRIE

Secrétariat ouvert le Lundi de 13h 30 à 16h 00 et le Jeudi de 15h 30 à 18h 30

Permanences Téléphoniques : Lundi, Mardi matin et Jeudi

Permanences du Maire le Jeudi de 16h 00 à 18h 30 ou sur RDV

☎ 04 79 31 30 46 📠 04 79 31 29 93

@ mairie@monthion.fr 🌐 www.monthion.fr 📘 www.facebook.com/Mairie.Monthion

Infos Services publics : 39 39

Le Compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les 8 panneaux prévus à cet effet ; il est aussi à votre disposition sur le site internet.



URBANISME

❖ Renseignements :

Pôle Urbanisme ARLYSERE

L'Arpège, 2 Avenue des Chasseurs Alpains, BP 10 108 à Albertville

☎ 04 79 10 01 83 - urbanisme@arlysere.fr

Avant tous travaux, il est nécessaire de vous renseigner à la Mairie sur les règles en matière d'urbanisme, de consulter le règlement du Plan Local d'Urbanisme et le Plan de Prévention des Risques.

❖ Aides pour rénover votre logement :

Dans le cadre de la rénovation de votre logement des aides peuvent vous être accordées pour rendre votre logement accessible ou l'adapter au handicap et pour améliorer sa performance énergétique.

Pour tous renseignements contacter le CAL-PACT de Savoie, 7 Place Ferdinand Million à Albertville.

☎ 04 79 37 15 65.

Les demandes doivent être déposées avant la réalisation des travaux.

❖ RévoV'Habitat Arlysère :

En faisant appel à RévoV'Habitat, vous bénéficiez d'un accompagnement à la rénovation énergétique, de la prise de renseignements aux travaux de rénovation. Un conseiller vous présente le dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique, vous fournit les premiers conseils techniques sur les travaux à prévoir et les informations sur les aides financières en vigueur.

Permanences (uniquement sur rendez-vous) à l'Arpège, les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis après-midi du mois.

❖ Consultance architecturale :

Un architecte vous reçoit pour des conseils architecturaux dans le cadre de vos projets de construction, de rénovation, de réhabilitation et d'aménagement. Il vous renseigne sur la législation, l'intégration de votre projet, les règles en matière d'urbanisme... Permanences (uniquement sur rendez-vous) : contacter le service urbanisme d'Arlysère au 04.79.10.01.83.

❖ La Taxe d'Aménagement :

La Taxe d'Aménagement est constituée de 2 parts :

- une part destinée aux départements (2.5% en Savoie)

- une part destinée aux communes ou aux EPCI (3% à Monthion depuis le 1^{er} Janvier 2013)

Fait générateur de la Taxe :

- opérations de construction, de reconstruction, d'agrandissement

- installation ou aménagements soumis à une autorisation au titre du Code de l'Urbanisme

- procès-verbal suite à une infraction

❖ Autorisations d'urbanisme délivrées en 2020 :

21 Déclarations Préalables, 3 nouveaux Permis de Construire,

0 Permis de Construire Modificatif, 15 Certificats d'Urbanisme.

RAPPEL : Si vous envisagez des travaux, renseignez-vous à la Mairie sur les modalités administratives à entreprendre.